



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Concours d'ingénieurs-élèves des ponts,
des eaux et des forêts**

- Ecole Normale Supérieure**
- Autres Grandes Ecoles Scientifiques**

Session 2020

Rédacteur

Denis PRIOU – président du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

1 - RÉSUMÉ	5
2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	6
2.1 - Organisation et déroulement	6
2.2 - Résultats	7
2.2.1 - Autres grandes écoles scientifiques (AGES)	7
2.2.2 - Écoles normales supérieures (ENS)	7
3 - L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	8
3.1 - Recommandations du jury pour la rédaction du CV	8
3.2 - Recommandations du jury pour la note de présentation	8
3.3 - Recommandations du jury pour la lettre de motivation	8
4 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION	9
4.1 - Rappel du sujet (commun aux concours AGES, ENS et ISIVE)	9
4.2 - Observations générales	10
4.3 - Structuration de la note	11
4.4 - Sur le fond	11
5 - L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	12
5.1 - Exposé du candidat	12
5.2 - Discussion avec le jury	12
6 - CONCLUSION	14

Rapport général du président du jury

Denis PRIOU - IGPEF

CONCOURS D'INGÉNIEURS-ÉLÈVES DES PONTS, DES EAUX ET DES FORÊTS

– ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES (ENS)

CONCOURS D'INGÉNIEURS-ÉLÈVES DES PONTS, DES EAUX ET DES FORÊTS

– AUTRES GRANDES ÉCOLES SCIENTIFIQUES (AGES)

SESSION 2020

1 - RÉSUMÉ

Comme les années précédentes, le jury a été commun aux candidats en provenance des Écoles Normales Supérieures (ENS) et des Autres Grandes Écoles Scientifiques (AGES), à l'exception des écoles relevant du concours Institut des Sciences et Industrie du Vivant et de l'Environnement (ISIVE).

Le dossier d'admissibilité comprenait un CV, une note explicative et une lettre de motivation. Les dossiers étaient de manière générale de très bonne qualité. Le jury a apprécié les dossiers bien structurés, illustratifs d'un parcours cohérent et riche, insistant sur une motivation argumentée et personnelle et se démarquant d'un discours convenu et lisse.

L'épreuve écrite (coefficient 2, durée de 2 heures) était commune aux concours ENS, AGES et ISIVE. Il s'agissait de rédiger une note, destinée au Préfet de région Île-de-France, portant sur l'abandon du projet Europacity et sur la mise en place d'une mission visant à proposer aux élus une vision d'avenir pour le territoire et à esquisser un autre projet.

L'épreuve orale (coefficient 4, durée de 40 minutes) comportait deux phases : un exposé du candidat, d'une durée de 10 minutes ; un entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes.

L'exposé du candidat portait essentiellement sur son parcours de formation, ses expériences marquantes (projets, stages, etc.), ses motivations pour intégrer le corps des IPEF et sur la projection du candidat pour exercer des fonctions dans le corps. Les présentations vivantes, ne suivant pas forcément la structure du dossier écrit et apportant des éléments complémentaires pour mettre en perspective la candidature, ont été particulièrement appréciées, ainsi que l'expression de retour d'expériences tant professionnelles que personnelles et la prise de recul par rapport à celles-ci.

L'entretien avec le jury s'appuyait sur le dossier et sur le contenu de l'exposé du candidat. Il visait à évaluer la solidité du projet d'intégration dans le corps des IPEF, la cohérence du parcours réalisé par le candidat en amont du concours, la manière dont le candidat se projetait dans le corps des IPEF ainsi que son sens du service public et sa réflexion personnelle sur l'intérêt général et le positionnement de l'IPEF dans ce contexte. L'entretien avait aussi pour but d'évaluer certaines aptitudes nécessaires pour exercer des postes de responsabilité en tant qu'IPEF, notamment le management des équipes, la gestion des crises, ainsi que la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des politiques publiques dans un contexte complexe lié à la multiplicité des acteurs et à l'interconnexion des enjeux.

Parmi les éléments les plus appréciés par le jury, on peut citer, comme l'année dernière :

- la bonne connaissance du contexte et de l'écosystème socio-économique dans lequel les décisions et les politiques publiques sont conçues et mises en œuvre, ainsi que les services centraux et déconcentrés et les différents maisons d'emploi sous tutelle des ministères ;
- le contenu, la clarté et la cohérence des arguments développés par les candidats pour motiver leur souhait d'intégrer le corps des IPEF ;
- l'aptitude à travailler en équipe, la prise de conscience des enjeux RH, la lucidité quant à sa capacité et à ses limites ;
- l'aisance, la qualité et la sincérité de propos.

Le jury souligne la grande qualité des candidatures et note une préparation de plus en plus approfondie des candidats, tant pour la rédaction des documents écrits que pour la prestation orale.

L'organisation de ce concours a été très fortement perturbée, ce printemps 2020, par le confinement puis les contraintes du déconfinement liés à l'épidémie de la Covid-19. Si l'examen des dossiers d'admissibilité n'a pas été modifié, des ajustements ont été apportés pour les épreuves d'admission :

- le décalage de l'épreuve écrite par rapport au calendrier initial (juin au lieu d'avril) ;
- le décalage des épreuves orales par rapport au calendrier initial (juin au lieu d'avril). Ces épreuves orales se sont déroulées en présentiel, mais avec des précautions sanitaires particulières conformément aux instructions gouvernementales.

2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce rapport décrit le déroulement et les résultats de la session 2020 du concours de recrutement d'IPEF parmi les élèves des écoles normales supérieures (ENS) et des autres grandes écoles scientifiques (AGES). Il vaut pour les deux concours ENS et AGES, les enseignements étant semblables.

• 2.1 - Organisation et déroulement

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009.

Les concours externes de recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts (IEPEF) sont ouverts aux élèves soit accomplissant la troisième ou la quatrième année de scolarité d'une section scientifique d'une ENS, soit préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme d'AgroParisTech ou

un diplôme prévu par l'arrêté du 3 décembre 2009 qui fixe la liste des diplômes reconnus équivalents délivrés par d'autres grandes écoles scientifiques.

Le nombre de postes ouverts a été fixé par l'arrêté du 3 mars 2020 signé des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture : pour les concours ENS et AGES de la session 2020, il s'élevait respectivement à deux et six.

La session s'est déroulée conformément aux dispositions du décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des IPEF et de l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié fixant notamment les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'IEPEF :

- l'admissibilité est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats (ces dossiers comportent un curriculum vitae, une note de présentation et une lettre de motivation) ;
- l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2, durée de 2 heures) et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4, durée de 40 minutes).

L'arrêté du 22 novembre 2019 a autorisé l'ouverture d'un concours de recrutement d'IEPEF. La clôture des inscriptions a été fixée au 31 décembre 2019 et l'admissibilité prononcée le 25 février 2020. L'épreuve écrite d'admission s'est tenue le 2 juin 2020 ; les épreuves orales d'admission se sont tenues du 15 au 17 juin 2020 pour les candidats issus des AGES, les 18 et 19 juin 2020 pour les candidats issus des ENS. L'admission a été prononcée par le jury le 1^{er} juillet 2020 pour les deux concours AGES et ENS et les résultats ont été publiés le 3 juillet 2020.

• 2.2 – Résultats

Sur les 17 candidats inscrits au concours ENS et les 52 candidats inscrits au concours AGES, respectivement 7 et 20 candidats ont été admis à passer les épreuves d'admission (une épreuve écrite et une épreuve orale). Le nombre de places offertes était de 2 pour le concours ENS, 6 pour le concours AGES.

• 2.2.1 - Autres grandes écoles scientifiques (AGES)

Année 2020	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	25	27	52
Admissibles et présents aux épreuves (écrite et orale)	11	9	20
Admis sur liste principale	2	4	6
Admis sur liste complémentaire	1	1	2

• 2.2.2 - Écoles normales supérieures (ENS)

Année 2020	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	6	11	17
Admissibles et présents aux épreuves (écrite et orale)	5	2	7
Admis sur liste principale	2	0	2
Admis sur liste complémentaire	0	1	1

3 - L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de candidature. Celui-ci inclut un curriculum vitae, une lettre de motivation d'un maximum de deux pages dactylographiées et une note de présentation de quatre pages dactylographiées maximum. Ce dossier sert aussi de base à l'entretien du jury avec le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

Ce dossier permet au jury de cerner la capacité du candidat à définir des priorités, la qualité et la clarté de son expression de retour d'expériences professionnelles ou personnelles et sa prise de recul par rapport à celles-ci, ses qualités d'ouverture et relationnelles, sa vision des enjeux de développement durable, sa projection dans le corps, ainsi que son sens de l'intérêt général et du service public.

• 3.1 - Recommandations du jury pour la rédaction du CV

Il est recommandé de concevoir le curriculum vitae en relation avec la candidature IPEF, notamment :

- de veiller à la clarté de la rédaction et à l'exactitude de l'orthographe, et d'explicitier les sigles et les abréviations employées ;
- de mettre en valeur les particularités des cursus (DUT, BTS, université, double cursus, etc.) et les compétences spécifiques développées en formation ou hors du cursus, susceptibles de mieux faire comprendre l'originalité et la motivation de la candidature ;
- d'être précis sur les dates et les contenus des périodes de formation et de stages, clair et complet sur le parcours suivi, en mentionnant le résultat de candidatures ou de travaux, si disponibles, ou les scores aux tests de langues ;
- de citer les expériences hors cursus ou engagements associatifs (ou autres) pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres.

• 3.2 - Recommandations du jury pour la note de présentation

La note de présentation doit présenter « les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire.

Le plan retenu doit être clair et structuré. Il ne doit pas, en principe, recouper celui de la lettre de motivation. Les candidats doivent prendre du recul sur les expériences qu'ils présentent, ce qu'ils en ont retiré et ce en quoi ces expériences viennent nourrir la motivation du candidat à intégrer le corps des IPEF.

• 3.3 - Recommandations du jury pour la lettre de motivation

La lettre de motivation doit documenter la motivation et la justification de la candidature au regard des parcours et des métiers et compétences attendues des IPEF. Les recommandations recourent souvent celles formulées pour l'entretien oral (voir ci-après).

Le jury conseille aux candidats d'éviter les banalités et lieux communs, ainsi que des propos supposés incontournables pour « plaire au jury ». Les concepts généraux classiques doivent avoir fait l'objet d'une réflexion personnelle. Le candidat devra s'attendre à développer et illustrer cette réflexion personnelle durant l'entretien oral, en cas d'admissibilité, de la manière suivante :

- préciser le projet professionnel en évitant les formulations vagues ou passe-partout, en indiquant les domaines d'activités, les maisons d'emploi et les types de postes envisagés correspondant à une carrière d'IPEF ;
- connaître les principaux ministères employant les IPEF (transition écologique, cohésion des territoires, agriculture et alimentation), notamment les directions, les services ou les établissements sous tutelle susceptibles d'intéresser plus particulièrement le candidat, au regard de son projet professionnel ;
- faire le lien entre les compétences qu'ils ont développées, les savoir-faire et les savoir-être, au regard de celles que les IPEF doivent pouvoir mobiliser dans les principales situations professionnelles qui leur sont dévolues ;
- mettre en valeur leurs expériences de travail, notamment en équipe, voire de management et être capable d'en tirer un diagnostic sur ses forces et ses faiblesses ;
- préciser les compléments de formations utiles voire nécessaires par rapport à leur projet (notamment en cas de projet de doctorat), sans toutefois en faire des objectifs en soi ;
- préciser ce qu'ils peuvent apporter au corps ;
- prendre du recul et mettre en perspective leur parcours.

4 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note d'analyse et de commentaire à partir d'un dossier portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou des courriers administratifs, des textes réglementaires.

L'épreuve, d'un coefficient 2, dure 2 heures.

• 4.1 - Rappel du sujet (commun aux concours AGES, ENS et ISIVE)

« A la suite du Conseil de Défense écologique du 7 novembre 2019, la ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé l'abandon du projet Europacity situé au lieu-dit « le triangle de Gonesse » dans le Val d'Oise, ainsi que la mise en place d'une mission visant à proposer aux élus une vision d'avenir pour le territoire et à esquisser un autre projet.

En qualité de conseiller(ère) auprès du Préfet de région Ile-de-France, vous êtes chargé(e) de rédiger une note à son attention, en vue de son premier entretien avec le chef de mission « triangle de Gonesse », nommé par la ministre.

Après avoir rappelé rapidement les caractéristiques principales du projet Europacity, vous présenterez les controverses et arguments qui ont conduit à son abandon et vous détaillerez les trois enjeux principaux (artificialisation des sols, développement socio-économique, mobilité) auxquels doit répondre le projet alternatif à Europacity.

Enfin, vous préconiserez une organisation à mettre en place et identifierez les acteurs principaux à réunir pour réussir ce projet alternatif et répondre à ses enjeux.

Le jury appelle l'attention des candidats sur certaines caractéristiques attendues de cette note : fluidité de lecture, clarté de rédaction, structuration, qualité de l'analyse et de l'argumentation, pertinence et caractère opérationnel des propositions.

Recommandations :

Le texte comportera environ 800 mots soit l'équivalent de 3 à 4 pages rédigées dans une écriture de taille moyenne avec sauts de lignes.

Une seule couleur d'écriture, noir ou bleu foncé au choix du candidat.

Pièces constitutives du dossier :

- 1. Discours d'Elisabeth Borne, Conseil de défense écologique du 7 novembre 2019*
- 2. Extrait de l'avis délibéré de l'autorité environnementale sur la ZAC du triangle de Gonesse (93 – 95), 2015-103, 2 mars 2016*
- 3. Gonesse n'aura pas droit de city, Libération 7 novembre 2019*
- 4. Synthèse des positions du collectif pour le triangle de Gonesse*
- 5. Europacity, la Région propose un plan d'urgence pour le Val-d'Oise*
- 6. Europacity enterré, le Triangle de Gonesse a-t-il pour autant un avenir agricole ?, 20 minutes, 25 novembre 2019*
- 7. Carte de situation du projet*
- 8. Glossaire »*

Ce dossier comportait un total de 42 pages.

• 4.2 - Observations générales

Les concepteurs du sujet ont retenu un dossier concret, d'actualité, sur un territoire précis, conjuguant des enjeux relevant des ministères principaux employeurs des IPEF : environnement, agriculture, aménagement.

Le sujet devait permettre de tester les capacités du candidat :

- à identifier rapidement les enjeux principaux posés par le cas concret ;
- à analyser rapidement les données et documents fournis ;
- à formuler des préconisations étayées ;
- à structurer rapidement une note synthétique et aisée à lire ;
- à bien répondre à une commande, en la contextualisant.

Le jury a particulièrement veillé à adapter les termes du sujet à la durée de l'épreuve :

- en quantifiant et limitant le nombre d'éléments de réponses à fournir et en précisant le plan attendu, fondé de fait sur les étapes de la réflexion à conduire. Il a ainsi circonscrit le périmètre du sujet ;
- en conservant un volume de dossier équivalent à celui de la session précédente.

Il n'était pas attendu des candidats qu'ils imaginent des actions inédites mais que, dans le potentiel ouvert par les documents constituant le dossier, ils sachent identifier et retenir ce qui leur paraissait le plus pertinent, et le soutiennent par une argumentation étayée. La recommandation sur la longueur de la copie visait à éviter que les candidats ne s'engagent dans une rédaction trop longue et à favoriser la qualité de leur production.

D'une manière générale, le sujet a pu être traité par les candidats dans le temps imparti, mais de façon très souvent incomplète ou superficielle. Certains candidats, en manque de temps, ont omis la conclusion voire n'ont pas pu terminer la rédaction de leur copie.

Le sujet élaboré s'est avéré discriminant, permettant d'apprécier la qualité des candidats.

• 4.3 - Structuration de la note

Le sujet portait sur la rédaction d'une note à l'attention du préfet d'Île-de-France et son libellé guidait clairement la structuration de la note, en faisant ressortir les attentes du commanditaire :

- rappel des caractéristiques du projet initial et raisons de son abandon ;
- analyse de trois enjeux principaux identifiés dans le sujet ;
- organisation à mettre en place pour une relance du projet et acteurs principaux.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments demandés, et ce d'autant plus que la durée de l'épreuve ne permet pas a priori de longs développements. La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très discriminant.

L'introduction doit être courte en cadrant d'emblée la commande. La conclusion renforce les préconisations faites et donne une perspective à la problématique traitée par rapport au territoire concerné.

Les candidats ont souvent montré des difficultés à équilibrer leur texte, détaillant beaucoup la description du projet initial et les raisons de son abandon, et ne consacrant pas suffisamment de temps à l'analyse des enjeux auxquels devra répondre le projet alternatif à la présentation étayée de ce choix ni à l'organisation à mettre en place pour relancer le projet. Ce déséquilibre fréquent témoigne potentiellement d'une difficulté à gérer son temps ou d'une difficulté de fond à répondre à la commande (cf. point suivant).

Le plus souvent, les candidats ont saisi les attentes d'une note à un préfet et ont fait l'effort de présenter leur copie sous un format professionnel, ce que le jury a apprécié malgré d'inévitables maladresses, sans conséquence.

• 4.4 - Sur le fond

L'important pour le jury était que la copie témoigne du fait que le candidat avait une bonne compréhension du projet initial et de ses faiblesses, prenait du recul sur les enjeux du territoire et était en mesure de proposer un mode opératoire pour favoriser un projet alternatif associant les acteurs pertinents.

Le dossier comportait des documents qui apportaient toute la matière nécessaire, et les candidats qui ont su en saisir les éléments essentiels en se gardant de paraphraser les documents se sont automatiquement démarqués.

Le jury a évalué en premier lieu la compréhension de la problématique et la qualité de l'analyse des enjeux.

Il a ensuite apprécié la qualité de l'argumentation pour construire un mode opératoire nouveau en associant les acteurs principaux. Ces volets de recommandations ont constitué la principale faiblesse de la majorité des copies, illustrant un manque de recul ou d'ouverture, un manque de maturité ou une méconnaissance des méthodes de travail avec un collectif d'acteurs variés, au-delà d'une probable difficulté de gestion du temps de l'épreuve.

5 - L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'oral d'admission consiste en un entretien avec le jury, sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité. La durée de cette épreuve, de coefficient 4, est de 40 minutes.

Les candidats sont accueillis par un rappel de la durée et des modalités de l'entretien. Il leur est rappelé que le jury a pris connaissance de leur dossier. Un tour de table rapide des membres du jury est fait avant que le candidat prenne la parole. Les circonstances particulières dans lesquelles se sont déroulés les

entretiens (Covid-19) n'ont pas porté préjudice aux entretiens, les consignes sanitaires ayant été mises en œuvre conformément aux instructions gouvernementales et ministérielles.

L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes, suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, dont l'objectif est d'évaluer le parcours du candidat, son projet et sa projection dans le corps, ainsi que son aptitude à mobiliser, dans un contexte professionnel, les connaissances et les compétences acquises en école, afin d'apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'IPEF.

• 5.1 - Exposé du candidat

La première partie de l'épreuve est maîtrisée par les candidats, la durée accordée à cette partie étant respectée par les candidats.

Les présentations étaient structurées ou bien de façon chronologique, avec une conclusion insistant sur les motivations du candidat, ou bien de façon plus thématique, sur la base d'expériences professionnelles ou personnelles. Les candidats ont pu présenter des informations nouvelles, relevant d'éléments survenus depuis le dépôt du dossier, susceptibles de renforcer leur candidature et d'illustrer les compétences acquises ou les expériences.

Certains candidats ont appris leur présentation par cœur, d'autres ayant une présentation plus naturelle. Le jury s'est attaché à la clarté, à la cohérence et à la structuration d'ensemble du propos, ainsi qu'aux éléments de motivation du candidat à intégrer le corps des IPEF.

La présentation orale est aussi un point de départ à la suite de l'entretien. Le candidat doit donc s'attendre à être interrogé sur des points développés durant la présentation.

• 5.2 - Discussion avec le jury

L'échange avec le jury était articulé autour de quatre thématiques : le parcours de formation, le projet professionnel, la projection dans le corps et des mises en situation managériale. Le tout était organisé sous la forme d'une série de questions-réponses.

La diversité des parcours, des expériences, des motivations et des projets futurs des candidats amène le jury à apprécier tous ces éléments au regard des domaines d'activités du corps des IPEF, des compétences, des savoir-faire et des savoir-être requis pour une carrière longue et diversifiée de futurs cadres supérieurs et cadres dirigeants de l'administration publique. Les questions posées par le jury sont donc très diversifiées mais adaptés au parcours de chaque candidat.

Un entretien de 30 minutes permet d'aborder une grande diversité de thèmes, sous la forme d'une vingtaine de questions (en moyenne) pour comprendre et approfondir les différents aspects du CV, de la lettre de motivation, de la note de présentation écrite et de la présentation orale. Les échanges peuvent porter sur des aspects techniques liés au parcours du candidat, sur des sujets de culture générale ou d'actualité ou plus particulièrement sur les enjeux et moyens d'action des principaux ministères employeurs. Pour mesurer l'implication du candidat, sa réelle motivation, sa curiosité, les leçons qu'il tire de ses expériences, les perspectives qu'il se donne, le jury attend des réponses concises mais suffisamment argumentées. Le candidat peut prendre un temps court de réflexion pour préparer une réponse. Le candidat doit éviter de broder ou de se répéter, et devra préférer, à titre exceptionnel, pour

une question trop éloignée de sa réflexion personnelle, une réponse honnête et lucide (« je n'ai pas d'élément ou de proposition sur ce sujet ») à une réponse destinée à « jouer la montre » qui ne trompera pas le jury.

Les questions peuvent aussi s'appuyer sur des mises en situations professionnelles. Bien entendu, il n'est pas attendu d'un candidat sans réelle expérience professionnelle qu'il ait une réponse parfaite, si tant est qu'elle existe. La réponse du candidat doit cependant montrer une approche réfléchie et mesurée : il n'existe pas forcément de bonne ou de mauvaise décision, mais il faut toujours savoir justifier sa décision.

L'attitude, la réflexion, la capacité d'analyse et d'argumentation, la pertinence de jugement, le sens critique, le pragmatisme et les valeurs personnelles sont mobilisées par le candidat pour construire « sa » réponse. Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont très appréciées. Une connaissance des structures d'emploi et de leurs activités est également appréciée.

Pour ce qui concerne la projection du candidat sur son parcours professionnel d'IPEF, qui ne saurait être entièrement aboutie à ce stade, plusieurs candidats ont manifesté leur intérêt pour une formation doctorale. Cette possibilité est offerte aux jeunes IPEF, mais son évocation doit être cohérente avec la présentation du candidat, son parcours académique et ses objectifs à plus long terme. Les candidats doivent déjà avoir identifié les sujets (même de façon imprécise) vers lesquels ils pourraient orienter leur formation complémentaire par la recherche, ainsi que leurs objectifs en tant que futurs ingénieurs docteurs et les bénéfiques pour le corps, notamment en matière d'expertise, de rayonnement et de reconnaissance internationale.

De manière générale, il est attendu des candidats que leur projection professionnelle soit étayée par des connaissances sur les maisons d'emploi du corps des IPEF, sur les politiques publiques conçues et mises en œuvre, ainsi que par l'apport que le candidat estime pouvoir offrir à ses futurs employeurs.

Certains candidats ont évoqué leur intérêt pour les formations dispensées aux ingénieurs-élèves. Ceci n'est pas une fin en soi mais un moyen.

Le jury se donne pour règle de ne pas poser des questions volontairement déstabilisantes. L'enjeu essentiel pour le jury est de permettre au mieux l'expression de chaque candidat pour évaluer le plus objectivement possible ses aptitudes à intégrer le corps des IPEF. L'oral demeure malgré tout une épreuve difficile.

6 – CONCLUSION

Comme les années précédentes, le jury a apprécié le haut niveau des candidats et de leur dossier. La sélection a pu être réalisée en s'appuyant sur les éléments fournis dans les dossiers, ainsi que sur les prestations écrite et orale des candidats admissibles.



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury | mai 2021
Concours d'ingénieurs-élèves d'ingénieurs des ponts, des
eaux et des forêts - Ecoles Normales Supérieures, Autres
Grandes Ecoles – session 2020